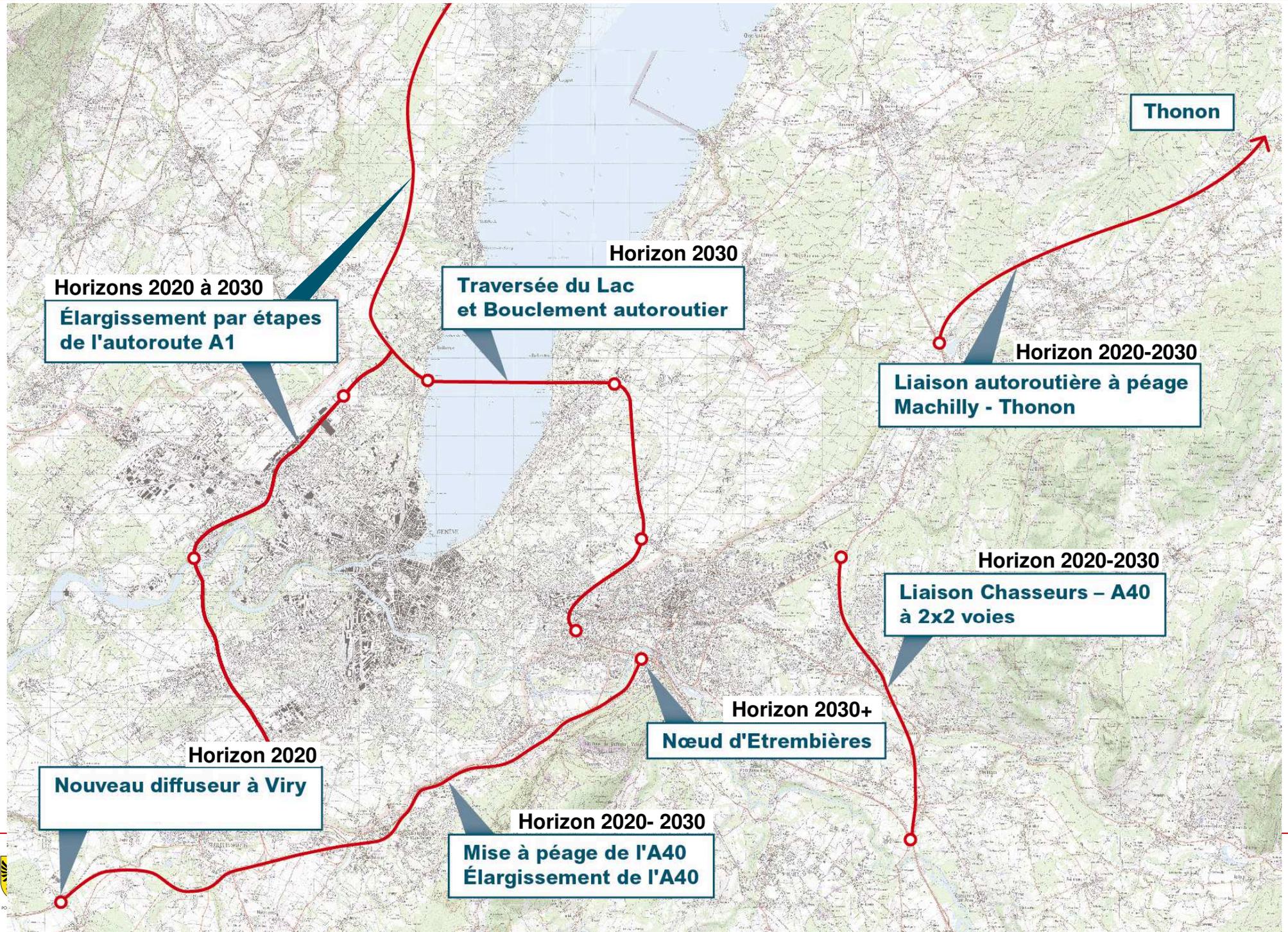


TRAVERSÉE DU LAC ET BOUCLEMENT AUTOROUTIER

PRÉSENTATION DU PROJET DU CONSEIL D'ETAT

31.08.2016

LES DÉVELOPPEMENTS AUTOROUTIERS DU GRAND GENÈVE PRÉVUS D'ICI L'HORIZON 2030



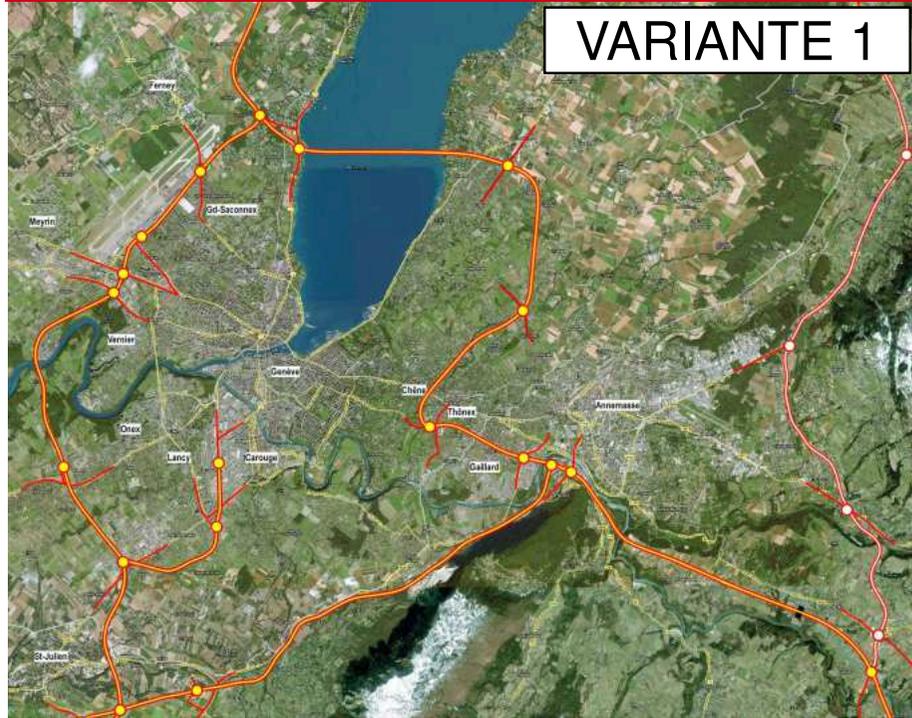
2011 – 2013

ÉTUDES CANTONALE ET FÉDÉRALE

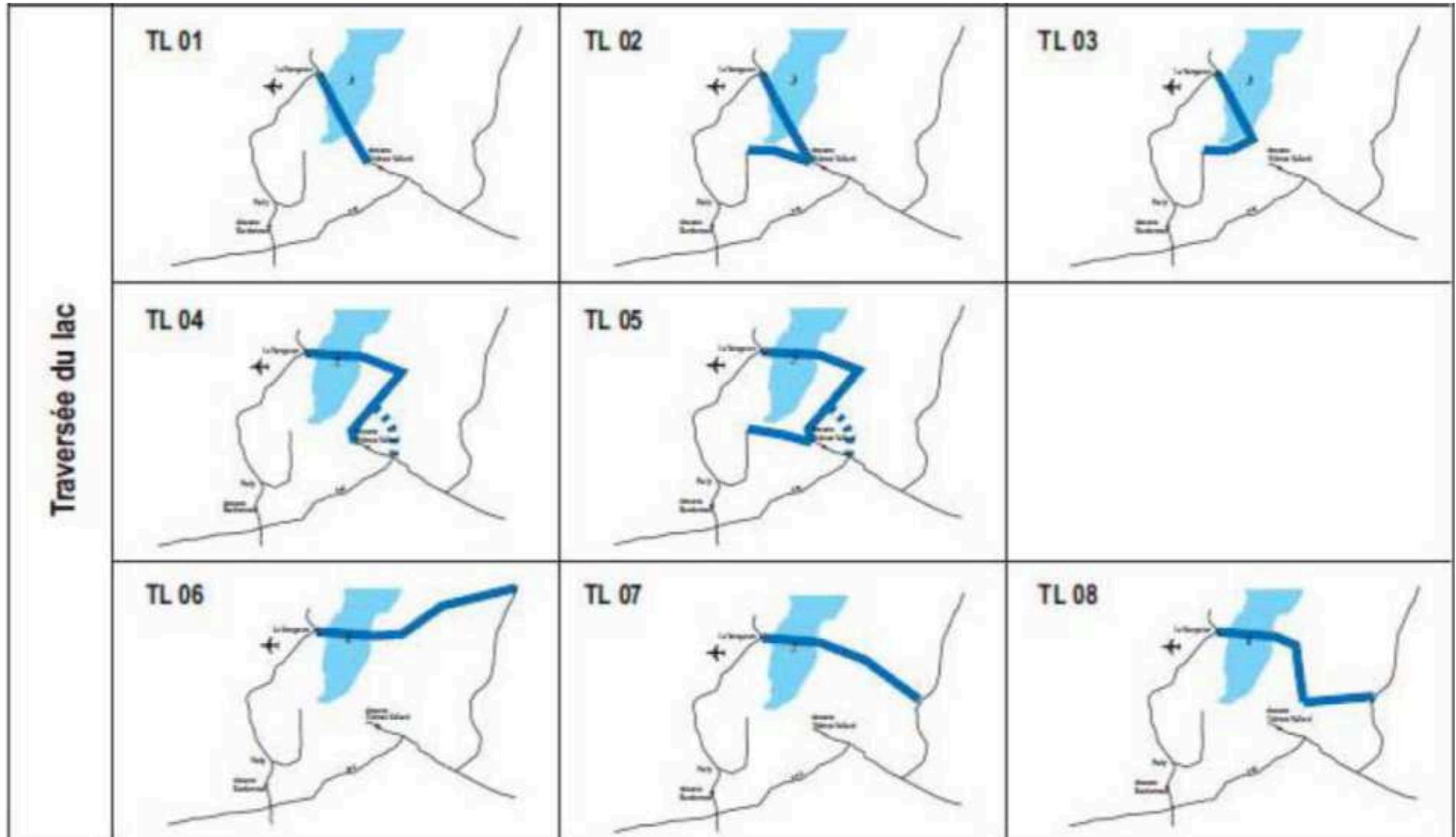
> ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UN PROJET DE BOUCLEMENT AUTOROUTIER

- Étude de trafic
- Options de tracés
- Géotechnique et sondages
- Contraintes et sensibilité environnementale – étude d'impact
- Conséquence sur l'aménagement du territoire (urbanisme-mobilité-paysage), coordination avec les planifications futures
- Techniques de réalisation et faisabilité
- Mesures d'accompagnement
- Coût et financement

ÉTUDE CANTONALE (2011) – DIFFÉRENTES VARIANTES ÉTUDIÉES



ÉTUDE FÉDÉRALE (2013) – DIFFÉRENTES VARIANTES ÉTUDIÉES



TRACÉ RETENU ET

PLAN D' ACTIONS DU CONSEIL D' ETAT

PROJET DE BOUCLEMENT AUTOROUTIER : LE TRACÉ DE BASE CANTONAL



OBJECTIF DE RÉALISATION: HORIZON 2030

Bouclément autoroutier:

↘ Entre le Vengeron et Thônex-Vallard: 14 km

↘ Traversée du lac (pont ou tunnel): 3 km

↘ Sur la Rive gauche: 9 km en tunnel

↘ Jonctions et échangeurs: 2 km

LES PRINCIPAUX JALONS DU PLAN D' ACTIONS DU CONSEIL D' ETAT

> 2017 – 2025 :

- Réalisation des études et procédures relatives au boucllement autoroutier (y compris concernant le financement)
- Études de détail portant sur les mesures de requalification et d'accompagnement

> 2025 – 2030 :

- Construction du boucllement autoroutier
- Développement progressif de mesures de requalification et d'accompagnement

> 2030 :

- Mise en service du Boucllement autoroutier

> APPROFONDISSEMENT DU PROJET DE TERRITOIRE :

- ⇒ Coordination transport – urbanisation – environnement – paysage
- ⇒ Définition et programmation des mesures d'optimisation et d'accompagnement

> EXPERTISES PARTICULIÈRES RELATIVES À LA TRAVERSÉE DU LAC

> AVANT-PROJET, PROJET ET PROCÉDURES D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE POUR LE BOUCLEMENT AUTOROUTIER :

- ⇒ Études de Génie-civil
- ⇒ Études géotechniques
- ⇒ Études environnementales
- ⇒ Financement des ouvrages
- ⇒ ...

PRINCIPES D'INTÉGRATION

PRINCIPES

- > **MINIMISER LES ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT**

- > **COMPENSER LES ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT**

- > **LIMITER AU MAXIMUM LES EMPRISES SUR LES TERRES AGRICOLES**

INTÉGRATION DES NOUVELLES JONCTIONS (ROUELBEAU)

VUE À 30M DE HAUTEUR



Situation projetée



Plan de situation

JONCTION
Périmètre de la jonction
Voies d'autoroute
Voies de la jonction



Situation actuelle

INTÉGRATION DES NOUVELLES JONCTIONS (PUPLINGE)

VUE À 30M DE HAUTEUR



Situation projetée



Plan de situation

JONCTION

- Périmètre de la jonction
- Voies d'autoroute
- Voies de la jonction



Situation actuelle

ACCROCHE DE LA TRAVERSÉE DU LAC (OPTION PONT) COTÉ VENGERON



ACCROCHE DE LA TRAVERSEE DU LAC (OPTION PONT) COTÉ POINTE À LA BIÈSE



PROCHAINES ÉTAPES

> PRÉFINANCEMENT CANTONAL OUVRAGES

▪ Automne 2016 : crédits d'études

Dépôt d'un **projet de loi ouvrant un crédit d'études** pour le financement des études d'avant-projet du bouclage autoroutier et des mesures d'accompagnement associées jusqu'à la demande de dérogation fédérale pour l'instauration d'un péage sur ouvrage (2019)

▪ Printemps 2017 : choix pont ou tunnel

Choix d'un pont ou d'un tunnel pour le franchissement du lac sur la base des études déjà réalisées

▪ 2019 : sécuriser le financement

Sollicitation de l'Assemblée fédérale pour une dérogation à l'art. 82 cst autorisant à mettre en place un **péage d'infrastructure** sur la base d'études de niveau "Avant-projet"

▪ 2022 : limiter les risques et optimiser le financement

Décision quant aux modalités de financement et à la conclusion d'un éventuel Partenariat public-privé sur la base d'études de niveau "projet"

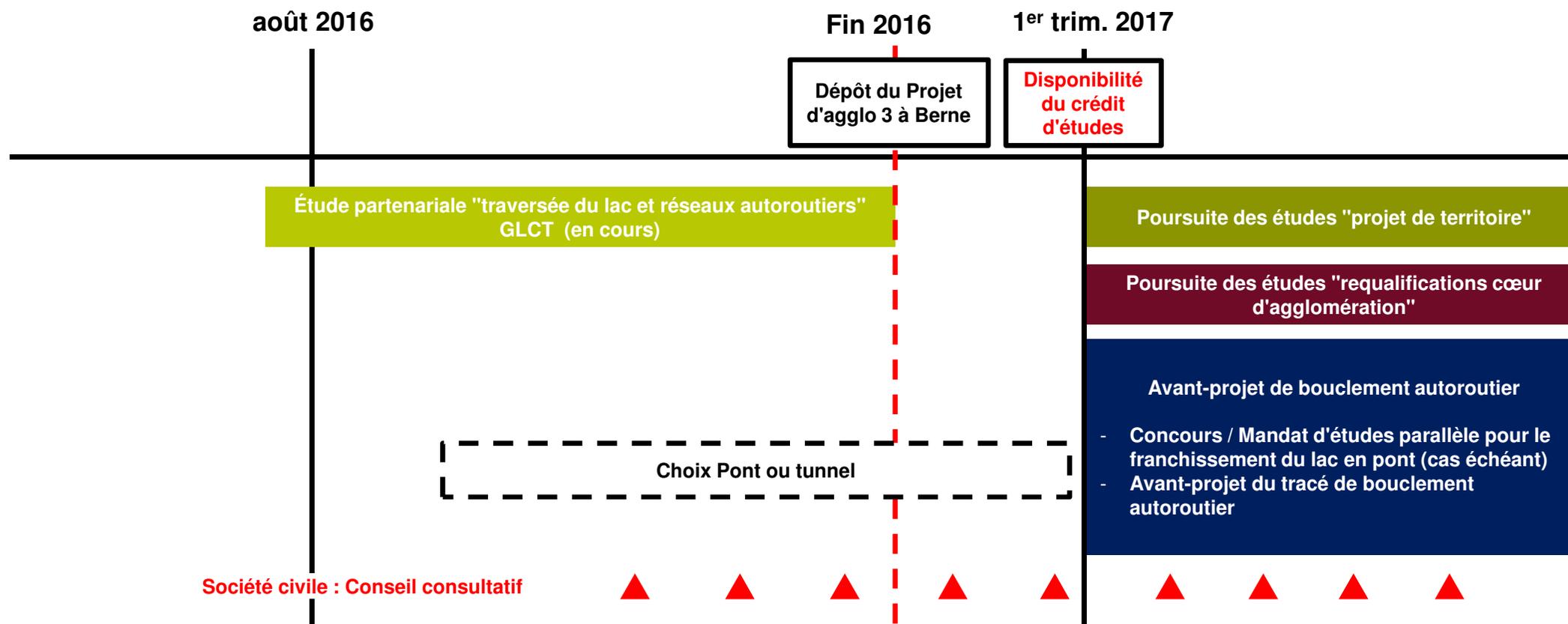
▪ 2025 : réalisation

Début des travaux

> EN PARALLÈLE, TRAVAIL AVEC LA CONFÉDÉRATION

Participation fédérale des services de la Confédération au projet et Objectif **d'inscrire le bouclage autoroutier dans le réseau des routes nationales et dans le programme de développement stratégique adossé au FORTA** (fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération)

PLANNING DES PROCHAINS MOIS



- **Poursuite des études en cours**, notamment de la démarche partenariale "traversée du lac et réseaux autoroutiers"
- Mise en place d'un **Conseil consultatif Traversée du lac** pour suivre les différentes démarches :
 1. Choix d'un franchissement du lac en pont ou en tunnel
 2. Suivi des études menées dans le cadre du projet de loi

ORGANISATION DU PROJET

- **Création d'un Comité stratégique Traversée du lac**
 - » **Collectivités partenaires**

- **Mise en place d'un Conseil consultatif Traversée du lac**
 - » **Membres de la société civile**

> COMPOSITION

- Association des communes genevoises (ACG)
- Groupement transport et économie (GTE)
- Coordination transports et déplacements (CTD)
- Association partenariats public-privé (PPP) Suisse
- Milieux de protection de la nature
- Commission des ports
- Commission des monuments, de la nature et des sites
- Milieux agricoles
- Fédération des architectes et ingénieurs, section Genève (FAI)
- Représentants parti politiques siégeant au Grand Conseil
- Fédération suisse des urbanistes, section romande (FSU)
- Commission de l'urbanisme

> RÔLE

- Sur sollicitation du Comité de pilotage, rendre un avis aux différentes étapes stratégiques du projet

> MODALITÉS

- 31 août 2016 : **information générale concernant le projet**
- Septembre – octobre 2016 : **appel à candidature** pour participer au Conseil consultatif
- Début novembre 2016 : **1^{er} Conseil consultatif**

MERCI DE VOTRE ATTENTION